

République Française  
Département des Alpes-Maritimes  
Commune d'Utelle

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 28/2022

*Séance du 13 juin 2022*

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	11
Vote	14
Date convocation	09/06/2022

*L'An deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.*

**Objet de la délibération**

**CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ET LA REALISATION DE L'AUTOSURVEILLANCE AUX GRANGES DE LA BRASQUE AVEC METROPOLE EAU D'AZUR.**

**Présents** : Yves GILLI, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Fabienne RASPAU, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Cyril LEGER, Karine FAY.

**Pouvoirs** : Geneviève PEPE donne pouvoir à Fabienne RASPAU, Yvette MARTIN donne pouvoir à Yves GILLI, Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON.

**Absents** :

*Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les installations et réseau d'eau sont gérés par la commune sur le site des Granges de la Brasque. Ce site ne faisant pas partie du schéma de distribution d'eau potable du service Métropole Eau d'Azur et abritant un site touristique, la commune a sollicité la Métropole Eau d'Azur afin d'établir une convention.

Le Maire explique que les prestations demandées sont les suivantes :

- Réalisation d'analyses bactériologiques,
- Nettoyage du réservoir situé sur la parcelle section A n°3,
- Entretien de l'installation de traitement.

La convention entre la commune et la Métropole Eau d'Azur sera établie pour une durée de 1 an reconductible.

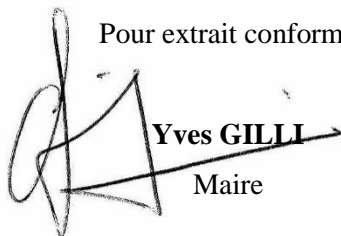
**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE**

- **ACCEPTE** les termes de la convention entre la commune et Métropole Eau d'Azur afin d'intervenir sur le site des Granges de la Brasque
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

  
Yves GILLI  
Maire